

ANNULATION PROMESSE DE VENTE

Par maria1, le 06/09/2011 à 14:20

Bonjour,

j'ai signer une promesse de vente samedi apres avoir recut une pression enorme de l'agence car les acheteur sont de la famille de l'agence

je n'ai recut aucun double de la part de l'agence

elle me dit que je pouvait la dechirer lundi si je changais d'avis c'est ce que j'ai fait je l'ai appeler lundi elle me dit que l'agence est fermer passer mardi

je passe elle me dit vous me devez 10 pour cent de la somme vendeur et acheteur je ne c'est pas quoi faire

aidez moi

Par fra, le 06/09/2011 à 17:17

Bonjour, Madame,

Votre soucis réside dans le fait que [fluo]le droit de rétractation ne profite qu'à l'acquéreur[/fluo] et pas au vendeur. Une fois signée, la promesse de vente vous engageait. Certes, si l'agence vous a dit que vous pouviez la "déchirer", il est probable que l'acquéreur n'avait pas l'intention d'aller au bout mais il faudra le prouver.

Quant à l'agence, chez qui vous avez dû signer un mandat de vente, elle réclame son dû ayant fait aboutir la transaction par la signature de la promesse, même si elle a été de courte durée!

Il va être difficile de vous en sortir sauf à prouver qu'il s'agissait d'une machination destinée à vous nuire.

Quel est l'avis des acquéreurs ?